

*Certifié conforme
à l'original.*



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Société : ATV

Forme juridique : SARL, société à responsabilité limitée

Capital social : 8 000.00 €

Siège social : 10 ALLEE ROMAIN ROLLAND, 93390 CLICHY-SOUS-BOIS

RCS : 751 449 299 R.C.S. Bobigny

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 10h00, les associés de la société ATV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 10 ALLEE ROMAIN ROLLAND, 93390 CLICHY-SOUS-BOIS, sur convocation effectuée conformément aux dispositions légales et statutaires.

Sont présent : **Monsieur UYAR Mehmet détenant 50 parts**

Monsieur ALTINDAG Ismaïl détenant 25 parts

Et Monsieur SAHIN Kadir détenant 25 parts

La séance est présidée par **Monsieur UYAR Mehmet, Gérant de la société ATV.**

Le Président de la séance constate que les associés présents possèdent le nombre de parts nécessaire pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion ;
- Les autres documents prescrits par la réglementation applicable.

Après présentation des comptes et des documents soumis à l'Assemblée, le Président de la séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée constate que l'exercice clos le **31 décembre 2025** fait ressortir un bénéfice de **10 772.00 €**.

L'Assemblée décide d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- **Au compte « Report à nouveau » : 9 772,00 €.**
- **Au compte « Réserve légale » : 1 000.00 €.**

En conséquence, le compte « **Report à nouveau** », débiteur de **93 964,00 €**, devient débiteur de **84 192,00 €** après affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Quitus au dirigeant

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales nécessaires.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à **11h00**

Fait à AULNAY-SOUS-BOIS, le 30/06/2026.

Signatures :

Le Gérant

L'associé

Certifié conforme
à l'original: 

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>ATV</u>										Néant ☐										
Adresse de l'entreprise <u>2 ALLEE ROMAIN ROLLAND 93390 CLICHY SOUS BOIS</u>																				
SIREN <table><tr><td>7</td><td>5</td><td>1</td><td>4</td><td>4</td><td>9</td><td>2</td><td>9</td><td>9</td></tr></table>												7	5	1	4	4	9	2	9	9
7	5	1	4	4	9	2	9	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>		3	1	1	2	1	0	2	5	
3	1	1	2	1	0	2	5													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial *</u>									010		012								
	Autres *									014		016								
	Immobilisations corporelles *									028	55 549	030	55 437	113						
	Immobilisations financières * (1)									040		042								
	Total I (5)									044	55 549	048	55 437	113						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052							
		Marchandises *									060	1 425	062		1 425					
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068		070							
		Autres* (3)									072		074							
	Valeurs mobilières de placement									080		082								
	Disponibilités									084	40 906	086		40 906						
	Charges constatées d'avance*									092		094								
Total II									096	42 331	098		42 331							
Total général (I + II)										110	97 881	112	55 437	42 444						
PASSIF												Exercice N 1		NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120				8 000						
	Écarts de réévaluation									124										
	Réserve légale									126				1 000						
	Réserves réglementées*									130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td><td></td></tr></table>)									131		132				66 532				
	131																			
	Report à nouveau									134				(93 964)						
	Résultat de l'exercice									136				10 772						
	Subventions d'investissement									137										
Provisions réglementées									140											
Total I									142				(7 661)							
Provisions pour risques et charges									Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <table><tr><td>169</td><td></td></tr></table> 39 374)									169		172				49 789				
	169																			
	Comptes courants d'associés									173				316						
	Autres dettes									175										
Produits constatés d'avance									174											
Total III									176				50 105							
Total général (I + II + III)										180				42 444						
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*			182	2 704								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*			184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ATV**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	312 823
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	312 826

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	241
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	7 130
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	206 044
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 463
Rémunérations du personnel*				250	52 980
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	18 888
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254	12 247
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	298 993

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	3 061
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	10 772
--	--	--	--	-----	--------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

10 772

314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles*		322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	3 061
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
			JEI (44 sexies A)	989	
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181	
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col.1
Déficit col.2

352

13 833

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 95 668 dont imputés sur le résultat :			360	13 833

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col.1
Déficit col.2

370

372

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ATV

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ATV

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ATV

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	50 807	462		464		466	50 807				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 038	472	2 704	474		476	4 742				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	52 845	492	2 704	494		496	55 549				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	43 190	552	10 161	554		556	53 351		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	2 085	564		566	2 085		
TOTAL		570	43 190	572	12 247	574		576	55 437		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

Désignation de l'entreprise : ATVNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	95 668
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	13 833
Déficits reportables	984	81 835
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	81 835

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : <u>ATV</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012025</u>		et clos le : <u>31122025</u>	
Durée en nombre de mois		<u>1</u>	<u>2</u>
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	312	823
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	312 823
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		19 564
Variation négative des stocks	145		7 130
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		177 473
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		9 248
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	213 414
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	99 411
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		99 411
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 7 5 1 4 4 9 2 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATV

ADRESSE (voie) 2 ALLEE ROMAIN ROLLAND

CODE POSTAL 93390

VILLE CLICHY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune Pays
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)
Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune Pays
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 7 5 1 4 4 9 2 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ATV

ADRESSE (voie)

2 ALLEE ROMAIN ROLLAND

CODE POSTAL

93390

VILLE

CLICHY SOUS BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ATV 2 ALLEE ROMAIN ROLLAND 93390 CLICHY SOUS BOIS FRANCE	2 ALLEE ROMAIN ROLLAND 93390 CLICHY SOUS BOIS
SIRET 75144929900013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées FABRICATION DE VETEMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
	Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐				
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Autres dispositifs ☐				
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐				
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐				
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐				
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐				
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐				
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		
Si oui, indication du logiciel utilisé		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		
Nom et adresse du conseil :		
Tél :		
Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		
Identité du déclarant :		
CGA ☐	Viseur conventionné ☐	N° d'agrément CGA
Date : 12052026	Lieu :	
Qualité :		
Nom du signataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j									
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)									
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :											
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1		2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0 %				à 15 %				à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice															
MVLT réalisée au cours de l'exercice															
MVLT restant à reporter															
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															